



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-83467>

Département(s) de publication : 27

Annonce n° 25-83467

Services

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-145497

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Ville de Vernon

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 21270681600015

Ville : Vernon Cedex

Code postal : 27207

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 27

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Marché 2024/026 ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES APPAREILS OU EQUIPEMENTS DES OUVRAGES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Code CPV principal - Descripteur principal : 50413200

Type de marché : Services

Description succincte du marché : ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES APPAREILS OU EQUIPEMENTS DES OUVRAGES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Critères d'attribution : Valeur Technique : 50% Prix : 50%

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

Nombre d'offres reçues : 2 Date d'attribution : 09/07/25 Marché n° : 2024/026 Guintoli, 3a rue de la scierie, 76530 Grande-Couronne Montant Ht : 180 000,00 Euros Renseignements complémentaires : Le marché est conclu pour une période initiale allant de la notification et jusqu'au 31/12/2025. Il est reconductible pour 2 période de 12 mois. Le montant maximum annuel est de 60 000 euro(s) Ht soit 180 000 euro(s) Ht pour la durée du contrat. Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (Cja), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Cja, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7

du Cja. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique

Date d'envoi du présent avis à la publication : 22/07/2025